



## **DEFI ROCK AND ROAD REGLEMENT GENERAL**

### **Article 1-Généralités :**

L'association Défi « rock-and-road » organise les **17 et 18 septembre 2022**, la septième édition du raid multi-sports le défi « Rock-and-Road» qui se déroulera conformément aux dispositions du présent règlement et en respectant les mesures sanitaires en vigueur. Ce raid suit les recommandations fédérales de la Fédération Française de Triathlon ainsi que celles de la ligue PACA.

### **Article 2 –Description du Raid :**

2.1 Le défi « Rock-and-Road » est un parcours chronométré à réaliser par équipe de deux concurrents, où les épreuves sportives s'enchaînent sans interruption. Il est à noter que certaines épreuves spécifiques peuvent se dérouler sous un gel du chronométrage général pour des raisons d'organisation et/ou de sécurité, si cela était le cas cette particularité serait précisée lors du briefing d'avant course.

Trois parcours sont proposés:

- **le « Définou » Prologue obligatoire entre 10 h et 12h au plan d'eau de Veynes le 18/09/2022**  
**Départ en ligne le 18/09/2022 à 14h00, au col de la Haute-Beaume 05140, pour une arrivée à la Beaume 05140 entre 15h30 et 17h00**  
Distance : 20 km et 500 m de dénivelée positif environ
- **le « Défi » Départ le 17/09/2021 à 09h00**  
Départ donné au plan d'eau de Veynes 05400, pour une arrivée à la **Beaume 05140** entre 13h30 et 16h00  
Distance : 36 km et 1350 m de dénivelé positif environ
- **le « Monstre Défi » Départ le 17/09/2022 à 07h30**  
Départ donné au plan d'eau de **Veynes 05400**, pour une arrivée à la **Beaume 05140** entre 13h30 et 16h00  
Distance : 50 km et 2200 m de dénivelé positif (D+) environ

2.2 L'équipe qui réalise le meilleur temps, en comptabilisant les pénalités et les bonus, remporte la course. Un classement sera établi à l'issue de chaque course.

### **Article 3-Organisation :**

3.1 Les inscriptions et les informations sur la course seront disponibles sur le site internet de l'association Défi « rock-and-road »: [www.defi-rock-and-road.com](http://www.defi-rock-and-road.com) :

3.2 En s'inscrivant, les concurrents renoncent à tout recours contre les organisateurs, acceptent le présent règlement et s'engagent à le respecter.

3.3 Les concurrents devront se conformer au présent règlement et aux directives de l'organisation. Des épreuves pourront être ajoutées, modifiées ou supprimées si l'organisation le juge nécessaire.

3.4 L'organisation se donne le droit d'annuler ou de reporter le raid en cas de trop mauvaises conditions météorologiques ou d'autres impondérables.

3.5 L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la fédération française de triathlon.

**Organisateur du Raid :** association «Défi rock-and-road» – 05140 La Beaume, Président: Laurent ARNAUD.

3.6 L'équipe organisation est composée de tous les membres de l'association « Défi-Rock-and-Road», plusieurs membres du « comité des fêtes de la Beaume », ainsi que de plusieurs membres de l'association « Sébio »

**Mail :** [defirockandroad@gmail.com](mailto:defirockandroad@gmail.com)

**Site internet:** <http://www.defi-rock-and-road.com/>

**facebook :** <https://www.facebook.com/defirockandroad/>

**Association Sébio:** <http://www.sebio-ssm.fr/>

3.7 L'organisation réfute toute responsabilité dans le cas de dégradation matérielle de perte ou de vol (VTT, chaussures, casques...) lors de la course **et plus particulièrement lors des navettes de matériel réalisées par l'équipe organisatrice. Il est donc rappelé que ces navettes sont effectuées pour faciliter la tâche des concurrents et qu'elles ne sont nullement obligatoires,**

### **Article 4- Conditions générales :**

4.1 Le raid «Rock-and-Road» se déroule en conformité avec le présent règlement et dans le respect des règles de protection de l'environnement et des zones traversées. Les concurrents évolueront dans des espaces préservés et devront respecter la faune et la flore environnante en s'engageant à ne pas jeter de débris, limiter le piétinement et les nuisances sonores.

4.2 Ce règlement pourra être complété et les équipes inscrites en seront informées. Les concurrents s'engagent à se soumettre au règlement par le seul fait de leur inscription.

4.3 Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisateur des images et des photos faites sur l'opération, exception faite des mineurs pour qui l'assentiment parental est obligatoire.

4.4 Les concurrents affirment être parfaitement conscients des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives en milieu naturel (et pour la partie VTT, sur des routes ouvertes à la circulation), telles qu'elles sont proposées dans le cadre de ce raid.

4.5 Les règles d'hygiène appliquées lors de la course seront conformes à la réglementation sanitaire en vigueur au moment du déroulement l'épreuve.

## **Article 5- Équipes et concurrents :**

### 5.1 Documents obligatoires:

- Chaque équipe est composée de deux concurrents.
- Les inscriptions se font sur le site [www.defi-rock-and-road.com](http://www.defi-rock-and-road.com)
- Chaque participant devra, conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI, ou avec mention sport en compétition), ou à défaut un certificat médical, datant de moins d'un an, de non-contre-indication à la pratique du sport ou du raid multi-sports en compétition.

NB : Pour les épreuves affiliées : présentation d'une licence compétition FFTRI ou prise d'un Pass-compétition obligatoire.

- Une attestation sur l'honneur stipulant que le concurrent sait nager 50m et s'immerger

### 5.2 Les mineurs et les personnes à mobilité réduite:

521 Age minimum requis :

- Pour le parcours « Définou » l'âge minimum requis est de 10 ans. Ce parcours est ouvert également aux personnes à mobilité réduite.
- Pour le parcours « Défi », 14 ans (5 heures d'effort max) ou 13 ans en équipe avec un adulte.
- Pour le parcours « Monstre Défi », 16 ans (7 heures d'efforts max).

522 Les mineurs doivent présenter une décharge de responsabilité et une autorisation parentale pour la participation au défi « Rock and Road » signées de leurs parents ou du représentant légal.

523 Le parcours « Définou » est ouvert aux personnes à mobilité réduite sous la responsabilité de deux accompagnateurs majeurs. Le déplacement pourra se faire en joëtte tout terrain, avec l'aide d'au moins deux accompagnateurs. Le port du casque est obligatoire, des harnais adaptés seront mis à disposition par l'organisation pour les épreuves en milieu vertical. Toutefois ces épreuves ne sont pas obligatoires et ne se feront qu'après l'accord du concurrent et de ses accompagnants.

### 5.3 Obligations avant le départ

531 Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité. L'organisation se réserve néanmoins le droit, d'interdire à un concurrent de prendre le départ ou de poursuivre la compétition. Cette décision peut être due à des raisons physiques après consultation du médecin de la course, à un matériel technique inadapté, du matériel de sécurité obligatoire non présent ou encore un comportement inadapté. Dans ces trois derniers cas la décision de suspendre le coureur sera prise par le jury.

532 Chaque équipe comprend obligatoirement deux personnes dont un capitaine responsable de l'équipe. Chaque équipe gère elle-même sa préparation, sa promotion et son déplacement. Chaque équipe devra se trouver au complet tout au long de l'épreuve. Les équipes courent sous leur nom ou le nom de leur sponsor.

533 Les concurrents sont en autonomie complète pendant la durée de la course (nourriture, tenues de rechange, etc....).

534 Toute équipe qui se présentera sur la ligne de départ en retard partira avec le handicap de son retard. Le départ sera refusé aux équipes qui ne portent pas le dossard fourni par l'organisation. Le dossard doit être visible et il est interdit de le recouvrir sous peine de pénalités. L'abandon d'un des membres de l'équipe ou un changement d'équipier, même temporaire, entraînera la mise hors classement de l'équipe recomposée. Tout concurrent ou équipe ayant abandonné, ou étant hors course, devra quitter l'épreuve, rejoindre et prévenir le Check-Point ou contrôle de passage (CP) le plus proche et lui rendre les dossards.

#### 5.4 Assurances :

Les concurrents doivent être en possession d'une responsabilité civile et individuelle accident, garantissant les risques inhérents à leur participation au défi « Défi Rock and Road»

### Article 6-Les Parcours :

6.1 Les parcours du « Défi Rock and Road » se déroulent en milieu naturel. La progression des équipes se fait à pied, en descente en rappel, en escalade, en VTT, en via-ferrata, en canoë, en spéléologie, en roller...

Le parcours pourra être soit balisé, soit en orientation autonome à l'aide de carte.

6.2 Les cartes utilisées lors de la course peuvent être des cartes TOP 25 (IGN), des cartes IOF (carte d'orientation), des plans, des photos ou autre

Le parcours comporte plusieurs postes de contrôle (CP) obligatoires qui doivent être passés en équipe, c'est à dire groupé. La position de chaque CP sera clairement indiquée sur les cartes.

Les équipes doivent se conformer à l'itinéraire et aux moyens de progression indiqués par l'organisation. ***L'utilisation d'outils d'orientation tels qu'un GPS ou assimilé est formellement proscrite.***

6.3 Tous les axes empruntés par le raid sont ouverts au public (randonneurs, automobilistes,...) en conséquence, les équipes se doivent de respecter les autres usagers ainsi que les règles du Code de la Route. Les voies ferrées et les routes nationales sont strictement interdites.

6.4 Lorsque le parcours traverse un axe routier, un panneau annonce « Attention – course en cours ». Des signaleurs équipés de téléphones portables et de chasubles fluorescentes arrêtent les coureurs si besoin. Les signaleurs seront munis de panneau K-10. Les coureurs ne sont en aucun cas prioritaires.

6.5 L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu pour des raisons de sécurité. Les concurrents devront alors suivre les consignes données par l'organisation. Le parcours du raid sera tenu secret et ne sera dévoilé que le jour de la course.

#### 6.6 Les trois Formules :

- **« Le Monstre Défi »** : temps estimé: 03h55 environ pour les premiers, 06h50 pour les derniers, distance 50 km, dénivelée cumulée: 2200m

***Cette formule comprend*** : 1,5 km de canoë, 37 km de VTT-orienté répartis en plusieurs sections, 9 km de CO répartis en trois sections (carte IOF, IGN et/ou aérienne) et 1,5 km de trail et plusieurs épreuves dite de montagne dont un parcours en via-ferrata, un parcours de spéléo...

- **« Le Défi »** : temps: 3h00 pour les premiers, 04h50 pour les derniers, distance 36 km, dénivelée cumulée: 1300m

### ***Cette formule comprend :***

1,5 km de canoë, 2km de roller, 24 km de VTT-orienté répartis en plusieurs sections, une épreuve d'escalade (qui fait la particularité et l'originalité du Défi rock Road), 3 km de CO (carte IOF, IGN et/ou aérienne) 2 km de run and bike et plusieurs épreuves dites montagne dont un parcours en via-ferrata, un petit parcours de spéléologie...

- « Le Définou » : Temps: 01h30 pour les premiers, 02h55 pour les derniers, distance 20 km, dénivelée cumulée: 500m

### ***Cette formule comprend :***

1 km de canoë en prologue le dimanche matin entre 10h et 12h. 16 km de VTT-orienté répartis en plusieurs sections, une épreuve d'escalade (qui fait la particularité et l'originalité du Défi rock Road), 3 km de CO (carte IOF, IGN et/ou aérienne), 2 km de trail une épreuve surprise.

6.7 Horaires :

Parcours Définou: Il se déroulera le dimanche 18 septembre 2022

- **Retrait des dossards dès le samedi 17/09/2022 à partir de 16h à la Beaume**
  - **Prologue : entre 10H00 et 12h00 le 18/09/2022 à VEYNES, plan d'eau**
  - **Départ en ligne au col de cabre le 18/06/2022 à 14h00**
  - Barrière horaire : néant

*Attention : seules les équipes ayant réalisé le prologue du matin seront autorisées à prendre le départ à 14h00.*

Parcours Monstre Défi : Il se déroulera le samedi 17/09/2022

- **Retrait des dossards** au village de course à LA BEAUME dès le vendredi 16/09/2022 de 15h à 18h et également le lendemain à partir de 06h00 **à Veynes au plan d'eau.**
- Briefing avant course au Plan d'eau de Veynes : le samedi 17/09/2022 à 7h15
- **Départ en ligne au plan d'eau de VEYNES à 07h30**
- Barrière horaire : 12h45 au col et 13h35 (CO)
- Arrivée au village de la Beaume.

Parcours Défi : Il se déroulera le samedi 17/09/2022

- Retrait des dossards au village de course à LA BEAUME dès le vendredi 16/09/2022 de 15h à 18h et également le lendemain à partir de 06h00 **à Veynes au plan d'eau.**
- Briefing avant course au Plan d'eau de Veynes : le samedi 17/09/2022 à 8h40
- **Départ en ligne au plan d'eau de VEYNES à 09h00**
- Barrière horaire : 13h00 mi parcours VTTO2
- Arrivée au village de la Beaume.

## **Article 7- Respect de l'environnement**

Sur le plan environnemental, le parcours sera balisé grâce à des produits respectueux de l'environnement qui seront tous retirés par la suite. Le parcours sera ouvert en VTT pas d'utilisation d'engin à moteur.

## **Article 8- Niveau requis, entraînement :**

8.1 Avoir des notions d'orientation et savoir lire une carte IGN au 1/25000 et une carte IOF. Pratiquer la course à pieds ou marcher vite sur des terrains accidentés (chemins, GR, sentiers, pierriers, etc....). Pratiquer aisément le VTT, être endurant et avoir l'esprit d'équipe et le sens du fair-play.

8.2 Il est recommandé de ne pas avoir une trop grande appréhension du vide, et d'être capable de pratiquer l'escalade facile niveau 4, cependant un refus d'obstacle au rappel ou à l'épreuve d'escalade n'est pas éliminatoire. L'encadrement de l'épreuve dite de montagne sera assuré par des professionnels (guides de haute montagne).

8.3 Il est obligatoire de savoir nager

## **Article 9-Matériel :**

9.1 Chaque concurrent court avec son propre matériel. Le matériel de chaque équipe peut être vérifié à tout moment par l'organisation. Une équipe se verra refuser le départ si son équipement n'est pas conforme aux règles de sécurité, notamment celles relatives aux EPI. L'équipe devra courir dans une tenue si possible uniforme et porter les dossards fournis par l'organisation.

9.2 Liste du matériel obligatoire par concurrent :

- Un sifflet,
- **Une lampe frontale,**
- Une couverture de survie,
- Un VTT (fourche télescopique à l'avant non obligatoire mais recommandée) : vélo à assistance électrique interdit, tandem autorisé.
- **Un téléphone portable par équipe (avec numéro de la sécurité de la course).**
- Un casque VTT à coque rigide homologué NF.
- **Un baudrier d'escalade aux normes CE. (Celui-ci pourra être laissé aux organisateurs après l'épreuve d'escalade).**
- **Un jeu de longes de via-ferrata avec absorbeur de choc par coureur aux normes CE**

*Tous ces matériels doivent être détenus par chaque concurrent tout au long de la course A l'exception du baudrier et des longes de via-ferrata qui pourront être remis à l'organisation à l'issue des épreuves à condition qu'ils portent le numéro de dossard du propriétaire.*

### 9.3 Liste du matériel obligatoire à prévoir par équipe :

- Une boussole
- Un porte-carte étanche
- Un sac à dos suffisamment grand pour pouvoir contenir une paire de chaussures, une réserve d'eau d'un litre minimum.
- Des vivres de course pour la durée de l'épreuve (barres énergétiques ou équivalent)
- Des vêtements et chaussures appropriés aux différentes épreuves

### 9.4 Matériel fourni par l'Organisation :

Les cartes IGN et IOF, les puces de chronométrage (Si card 10) et les dossards.

Les canoës seront fournis par l'organisation.

Tous les autres matériels nécessaires lors des épreuves surprises seront mis à disposition par l'organisation.

### Article 10-Chronométrage :

Seule la direction de course est habilitée à donner le départ.

- **Le chronomètre sera effectué en continu durant toutes les épreuves hormis certaines épreuves surprises. En effet durant celles-ci, le temps est neutralisé, puis réenclenché instantanément à l'issue de l'épreuve. Les équipes passeront aux ateliers par ordre d'arrivée et pourront être sanctionnées d'une pénalité en cas d'arrêt abusif.**
- Les temps sont exprimés en heures, minutes, secondes.
- Le temps ne sera validé que si les deux équipiers ont respecté le présent règlement, franchi ensemble la ligne d'arrivée et après vérification des cartons de pointage.
- Le comité de course peut décider de modifications pour des raisons d'organisation qui seront comptabilisées et prises en compte pour le classement final.
- La direction de course s'accorde le droit d'attribuer des pénalités ou des bonifications au temps chronométré.
- Les éventuelles pénalités de temps infligées à chaque équipe seront ajoutées au temps final.

### Article 11-Principe de déroulement du raid :

11.1 Dépose des VTT : Pour les trois parcours les VTT doivent être déposés sur les parc à vélo au plus tard 15 mn avant le début de la course.

Les parcs à vélo seront gardés. Les vélos doivent avoir obligatoirement leur plaque de cadre pour entrer et sortir du parc VTT.

11.2 Les départs seront décalés et l'ordre des épreuves variera en fonction de chaque parcours :

- Le départ en ligne du parcours « Monstre Défi » sera donné à 07h30, au plan d'eau de VEYNES le samedi 17 SEPTEMBRE 2022.
- Le départ en ligne du parcours « Défi » sera donné à 9h00 au plan d'eau de VEYNES, le samedi 17 SEPTEMBRE 2022.

- Le prologue du Définou se fera au plan d'eau de Veynes entre 10h et 12h le dimanche 18 septembre. Le départ quant à lui sera donné à 14h le même jour au col de la Haute-Beaume.

11.3 Les équipes enchaîneront sans interruption les épreuves décrites à l'article 3. Plusieurs points de Contrôle de Passage (CP) sont mis en place sur le parcours. A l'arrivée à un CP, chaque équipe devra se présenter spontanément au contrôleur éventuel et faire enregistrer son passage. Le CP ne pourra être franchi que si l'équipe arrive complète devant le contrôleur.

11.4 A l'arrivée sur une balise, chaque équipe devra pointer électroniquement son passage à l'aide d'un doigt électronique fourni par l'organisation. Les équipes sont responsables de leur doigt électronique. Aucune réclamation ne sera admise en cas d'oubli de pointage. La perte du doigt électronique entraîne la mise hors classement de l'équipe et un remboursement de l'appareil. Le pointage final se fera sur une balise située sur la ligne d'arrivée.

11.5 Un temps maximum est imposé pour chaque section du parcours. A chaque CP, en fonction du temps écoulé, les équipes pourront être orientées sur un parcours raccourci moyennant pénalités ou arrêtées par l'organisation. Les barrières horaires seront précisées avant le Départ, lors du briefing de course.

## **Article 12-Pénalités, Mise hors classement, Mise hors course et gestion des CP (postes de contrôles):**

### 12.1 Pénalités :

- Non pointage à un CP : 1 heure 30 minutes de pénalité
- Pointage non groupé (Les balises doivent être poinçonnées en équipe) : 30 minutes de pénalité
- Perte du dossard : 30 minutes de pénalité
- Dossard non visible ou non porté : 30 minutes de pénalité
- Balises de CO non pointées ou fausses : 15 minutes de pénalité
- Balise VTT non pointée : 1 heure de pénalité

### 12.2 Mise hors classement :

Perte de la puce de chronométrage, non remise du carton de pointage à l'arrivée, non respect des heures de passage indiquées dans le road-book ou indiquées lors du briefing.

### 12.3 Mise hors course (liste non limitative) :

- Abandon de l'un des deux équipiers,
- Non-respect des consignes de course données par l'organisation,
- Présence de l'équipe dans une zone définie comme « zone interdite » sur la carte,
- Assistance autre que celle de l'organisation,
- Utilisation de moyens de transport non autorisés (vélo à assistance électrique),
- Changement non signalé ou non autorisé d'équipier pendant la course,
- Vol ou déplacement de CP,
- Non remise des dossards à l'arrivée,
- Non-respect du code de la route,
- Absence du port du casque (jugulaire attachée) pendant l'épreuve de VTT,
- Non respect des règles de sécurité et des itinéraires obligatoires,
- Non respect de l'environnement, abandon de détritrus sur le parcours.

- Utilisation du GPS

- Toutes pollutions, dégradations de biens publics ou privés (passages dans propriétés, jardins, cultures, plantations, etc...), tout manquement aux règles de l'assistance à personne en danger.

#### 12.4 Pointage aux CP (check-point)

Tout CP manqué entraîne l'application d'une pénalité. Une équipe peut revenir en arrière pour passer un CP manqué. L'organisateur donne des temps maximum de passage à certains CP ; si celui-ci est dépassé, l'équipe est soumise à des pénalités ou orientée sur un circuit raccourci (voir paragraphe 6,7 : barrières horaires).

### **Article 13-Classement :**

13.1 Seules les équipes se présentant complètes à l'arrivée sont classées. Le classement de l'épreuve sera établi à partir du temps chronométré (passage du deuxième équipier) et modifié par la direction de course en fonction des pénalités ou des bonifications attribuées pendant la course. Les réclamations éventuelles devront être formulées par écrit et déposées par le capitaine de l'équipe auprès du jury de course 30 minutes au plus tard après l'arrivée.

13.2 Le jury de course sera composé de : 2 membres de l'organisation, 2 contrôleurs de passage,

13.3 Plusieurs classements seront effectués et récompensés (Général, Mixte, Femme).

### **Article 14-Sécurité et Secours :**

14.1 Chaque participant devra posséder un téléphone portable ainsi que le numéro du PC sécurité qui sera inscrit sur toutes les cartes.

14.2 Les concurrents devront se conformer au présent règlement et aux directives de l'organisation. Tout concurrent blessé ne devra pas rester seul : son équipier doit donner l'alerte et rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours.

14.3 Le non respect de cette clause pouvant entraîner des recherches inutiles fera l'objet d'une facturation des frais de secours éventuels et sera sanctionné par le refus irrévocable d'engagement de l'équipe sur une autre édition du raid.

14.4 Un médecin, une ambulance et plusieurs secouristes seront présents lors de l'épreuve

### **Article 15-Demande d'engagement :**

15.1 Les inscriptions se font sur le site [www.defi-rock-and-road.com](http://www.defi-rock-and-road.com)

15.2 La date limite de réception des inscriptions est le **10 septembre 2022.**

15.3 Par le fait de s'inscrire sur le site, les concurrents se soumettent et acceptent les dispositions du présent règlement.

15.4 Les équipes seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets. La liste des inscrits sera visible sur le site internet de la course.

15.5 L'organisation se réserve le droit de refuser une équipe sans avoir à fournir d'explication.

15.6 Pour que l'inscription soit retenue, les certificats médicaux des participants devront être également envoyés par mail avant le 10 septembre 2022.

15.7 Les tarifs augmentent à partir du 31 juillet 2022.

## **Article 16-Droits d'engagement :**

16.1 Les droits d'engagement sont fixés à : 68€ par équipe pour le monstre Défi, 64 € par équipe pour le Défi et 45 € par équipe pour le Définou. Deux euros supplémentaires par concurrent, seront demandés pour l'obtention du « Pass-compétition » qui est obligatoire et qui fournit une assurance aux coureurs pour le jour de la course.

16.2 La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du dossier d'engagement dûment rempli et signé des deux équipiers, des certificats médicaux (ou licences), des attestations demandées et du montant des droits d'engagement.

16.3 Ces droits d'engagement comprennent :

- Le matériel fourni par l'organisation (voir article 9);
- Les frais d'inscription;
- Le repas de fin de course à l'arrivée ;
- Les récompenses;
- La sécurité et l'encadrement pendant l'épreuve;
- Le lot de bienvenue;

## **Article 17-Annulations-Remboursements :**

Pour des raisons de sécurité, notamment en cas de conditions météorologiques trop défavorables, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les courses ou de modifier les parcours et les barrières horaires, voir d'annuler les courses sans préavis, sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

En cas de force majeure, obligeant l'organisateur à annuler l'événement, une partie seulement des droits d'inscription réellement encaissés pourront être remboursés en fonction du budget restant après avoir couvert tous les frais déjà engagés par l'organisateur. Les modalités du remboursement seront dans ce cas expliquées sur le site de la course.

Les équipes ne se présentant pas à l'épreuve, quelle qu'en soit la raison, ne pourront prétendre à aucun remboursement.

## **Règlement spécifique par épreuve**

### **1- TRAIL :**

#### **Caractéristiques de l'épreuve:**

Les épreuves de trail présentes sur le raid Défi « rock-and-road », se courent en binôme et peuvent être de deux sortes :

- soit être entièrement balisées,
- soit se définir comme un trail « orienté » de type suivi d'itinéraire pour arriver d'un point A à un point B, avec une carte fournie par l'organisation et quelques balises obligatoires sur le terrain. Ce qui est différent d'une Course d'orientation souvent en boucle avec un grand nombre de balises à trouver.

Le type de trail est précisé lors du briefing de course ainsi que sur le road-book.

*Attention certaines zones interdites peuvent être inscrites sur la carte, celles-ci ne doivent pas être empruntées par les coureurs sous peine de disqualification.*

**Matériel obligatoire :** matériel de sécurité (tph portable chargé, couverture de survie, sifflet), dossard

**Matériel conseillé :** Chaussures de course à pied

**Matériel interdit :** localisation GPS (gps ou application téléphonique)

## 2- VTT ORIENTATION

**Caractéristique de l'épreuve:** Les épreuves de VTT-orienté consistent le plus souvent à relier en binôme et en VTT un point A à un point B, en poinçonnant des balises d'orientation. Celles-ci sont représentées sur les cartes fournies par l'organisation et présentes sur le terrain. L'échelle des cartes peut varier et sera précisée sur la carte.

**Matériel obligatoire :** matériel de sécurité (tph portable chargé, couverture de survie, sifflet), VTT, casque homologué, dossard + dossard VTT

**Matériel conseillé :** Chaussures de VTT, Cuissard, Gants, Lunettes

fourni par l'organisation : Une carte CO du parcours, indiquant les points de contrôle et de ravitaillement, ainsi que les consignes de sécurité sont remises à chaque équipe.

**Matériel interdit :** VTT avec assistance électrique, localisation GPS (gps ou application téléphonique)

### **Consignes spécifiques :**

Autonomie des équipes en cas de problème mécanique ou crevaison

Pas d'assistance prévue par l'organisation

### **Règles spécifiques:**

- Les équipes doivent pointer toutes les balises dans l'ordre imposé.
- En cas de pointage incorrect ou de balise non trouvée, l'équipe se verra infliger une **pénalité d'une heure**

*Attention certaine zone interdites peuvent être inscrite sur la carte, celles-ci ne doivent pas être empruntées par les coureurs sous peine de disqualification.*

## 3 – LA COURSE D'ORIENTATION

**Caractéristiques de l'épreuve:** C'est une course contre la montre, en binôme, en terrain varié, sur un parcours matérialisé par des balises à découvrir en se servant d'un document cartographique fourni par l'organisation.

**Matériel obligatoire :** carte de CO fournie par l'organisation, matériel de sécurité (tph portable chargé, sifflet)

**Matériel conseillé :** boussole

**Matériel interdit :** localisation GPS (gps ou application téléphonique)

**Consignes spécifiques :** Épreuve comportant une dizaine de balises de pleine nature.

Les cartes seront fournies par l'organisation avant le début de l'épreuve. Il pourra s'agir de carte Top 25 ou carte IOF.

Les équipiers doivent poinçonner toutes les balises, sous peine de pénalité: **15mn par balise fausse ou manquante**. L'ordre n'est pas imposé.

### **Règles spécifiques:**

- Les équipes doivent poinçonner toutes les balises dans l'ordre de leur choix.
- Si tous les poinçons sont bons, l'équipe n'a pas de pénalité.
- En cas de pointage incorrect ou de balise non trouvée, l'équipe se verra infliger une pénalité de 15 minutes.

*Attention certaine zone interdites peuvent être inscrite sur la carte, celles-ci ne doivent pas être empruntées par les coureurs sous peine de disqualification.*

### **4- ÉPREUVE Dite de « MONTAGNE »**

**Caractéristiques de l'épreuve:** Parcours en via-ferrata, parcours en spéléologie

**Matériel obligatoire :** baudrier, casque, longes de via-ferrata aux normes CE

#### **Consignes spécifiques :**

- Les épreuves sont encadrées ou sécurisées par des professionnels de la montagne (guides de haute montagne, des secouristes des PGHM ou encore des membres du spéléo secours).
- la progression se fait en basket pour tous. L'évolution se fait en autonomie sous le regard attentif des membres de l'organisation.

#### *Remarques :*

La non réussite à ces ateliers n'occasionne pas de malus.

La non-présentation à cet atelier occasionne une mise hors course de l'équipe.

La remise en course de l'équipe (réenclenchement du chrono général) se fait sur décision du responsable de l'épreuve

### **5- RUN-AND-BIKE**

**Caractéristiques de l'épreuve :** les épreuves de run-and-bike du « Défi rock-and-road » consistent le plus souvent à rejoindre un point A d'un point B. Elles se courent en binôme dont un équipier pratique la course à pied et l'autre le VTT. Ils peuvent alterner à leur gré.

**Matériel obligatoire :** matériel de sécurité (tph portable chargé, couverture de survie, sifflet), VTT, casque homologué, dossard + dossard VTT, chaussures adaptées

**Matériel conseillé :** Cuissard, Gants, Lunettes

**Matériel interdit :** VTT avec assistance électrique, localisation GPS (gps ou application téléphonique)

#### **Consignes spécifiques :**

Autonomie des équipes en cas de problème mécanique ou crevaison

Pas d'assistance prévue par l'organisation

Au cours de cette épreuve, un équipier court, l'autre pédale à côté de lui. Le relais consiste à inverser les rôles. Les relais sont libres.

### **Règles spécifiques:**

Dans la mesure du possible, il doit y avoir un concurrent sur un VTT et l'autre en footing. Il est interdit de monter à deux sur un VTT. Les changements s'effectuent au gré des participants. Si une montée trop raide oblige un concurrent à pousser son VTT ceci ne l'exclut pas de la course.

## **6- ÉPREUVE DE ROLLER**

**Caractéristiques de l'épreuve :** Cette épreuve ludique sera obligatoirement parcourue par les concurrents, mais ils pourront le faire soit en Roller, soit en trottinette ou encore à pied mais uniquement en marchant (sans courir, pour des raisons d'équité).

**Matériel obligatoire :** matériel de sécurité (tph portable chargé, couverture de survie, sifflet), casque homologué, dossard, roller ou trottinette

**Matériel conseillé :** Cuissard, Gants, Lunettes, protections de genoux

**Matériel interdit :** Trottinette avec assistance électrique,

**Consignes spécifiques :**

Autonomie des équipes en cas de problème mécanique ou crevaison

Pas d'assistance prévue par l'organisation

## **7- EPREUVES SURPRISES**

Le Défi Rock and road est ponctué d'épreuves surprises, et pour qu'elles le restent, l'organisation de ces épreuves ne figurent pas dans le règlement. Les règles spécifiques de ces épreuves seront stipulées aux coureurs par l'organisateur avant le départ de la course et/ou l'équipe organisation lors de l'épreuve.

*Remarques :*

La non réussite à ces ateliers n'occasionne pas de malus.

La non-présentation à cet atelier occasionne une mise hors course de l'équipe.

La remise en course de l'équipe (réenclenchement du chrono général) se fait sur décision du responsable de l'épreuve

## **CONSIGNES PERMANENTES :**

- **les équipiers doivent respecter le code de la route même en présence de signaleurs,**
- les concurrents ne doivent jamais se séparer,
- en cas de blessures ou d'accident, les équipes doivent porter assistance et prévenir le PC secours de l'organisation,
- le chronomètre ne s'arrête pas durant toute la durée du raid, hormis pour l'épreuve d'alpinisme et certaines épreuves surprises. La gestion de ces gels du chronomètre est effectuée par les responsables d'épreuve,
- les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble,
- tout accompagnement (à pied, à vélo ou autre ...), toute assistance sont formellement interdits,
- L'abandon de l'équipe doit être obligatoirement signalé au PC et la puce restituée,
- Aucune équipe doit se trouver dans une zone indiquée comme zone interdite sur la carte, sous peine d'exclusion. Ces zones peuvent correspondre à des endroits impraticables, dangereux (routes nationales, des voies ferrées, des aérodromes...) ou des terrains privés.